

Réunion du conseil municipal

du 17 février 2017

Présents : Mmes DIGUE, COTTIER, NEVEU, MALEUVRE arrivée de Mme PRIME à 22h30

Mrs JAGAULT, LASSALLE, ÉTENDARD

Absents excusés : Mme PRIME donnant pouvoir à Mme COTTIER jusqu'à son arrivée, Mme CROIXMARIE donnant pouvoir à Mme NEVEU, Mrs CHOLLET donnant pouvoir à Mme DIGUE et CLEMENT donnant pouvoir à Mr LASSALLE

Absents : Mme HAMON, Mrs BARREL, BOURDEAU et LURTON.

ACHAT D' UN PHOTOCOPIEUR POUR LA MAIRIE.

Après étude de différents devis, il a été choisi la société OMR qui travaille déjà avec la commune.

L'école va se voir également attribuer un nouvel appareil.

Montant HT 2000€

Vote: pour 11

FRAIS DE NETTOYAGE DES TAGS DU BAR DU TERRAIN DE FOOTBALL

Courant octobre dernier, la buvette du foot avait été recouverte de graffitis. Mme le Maire avait rencontré une personne qui n'avait pas nié les faits et s'était engagé à venir nettoyer le tout.

Il s'avère que le nettoyage a été effectué par les employés communaux. Le tout sera facturé à cette personne pour un montant de : 483€54 (produits et temps passés par le personnel communal)

Vote pour 11

CONTRÔLE URSSAF 2013

Nous avons eu l'année dernière un contrôle Urssaf sur les rémunérations de 2013. Un compte rendu a été ensuite établi par cet organisme et il s'avère qu'une anomalie en ressortait, Mr BARREL, ancien maire, aurait dû cotiser au régime général par le biais de son bulletin de salaire sur son indemnité d'élu suite à l'évolution de la législation à compter du 1er janvier 2013 sur le cumul de revenus personnels.

En conséquence il est demandé à Mr BARREL de nous régler sur la totalité des indemnités de maire perçues en 2013 les cotisations salariales au titre du régime maladie pour 0,75% et assurance vieillesse pour 0,10% + 6,75% soit un total de 7,60% sur les 14.141€ (montant brut des indemnités de maire) à savoir : **1074,72€.**

La commune prenant à sa charge les cotisations patronales pour un montant de **4270,58€**

Pour procéder à cette demande une délibération s'impose.

Vote: Pour 11

DISSOLUTION DU BUDGET CCAS

Le centre communale action sociale CCAS est obligatoire pour les communes de plus de 1500 habitants. Notre commune n'ayant pas cette obligation, le budget CCAS est donc intégré directement dans celui de la commune. Le CCAS devient une commission et est en charge du budget qui lui est affecté et donc par conséquent rien n'est changé.

Le repas annuel offert par la commune pour les personnes de plus de 65 ans reste en place ainsi que les colis distribués aux personnes ne pouvant plus se déplacer.

Le paiement des terres du CCAS 4ha 10a 9ca entreront en compte produit soit 489€ /an.

Vote : pour 11

Rappel des membres de la commission CCAS

Elus Mmes DIGUE, COTTIER, Mrs ETENDARD, JAGAULT, LASSALLE.

Membres d'association Mmes LAINE, HEUDE, MAINE Mr DAUVIER

PRISE EN CHARGE DES REPAS POUR LES FORMATIONS DES EMPLOYÉS COMMUNAUX

Il est proposé qu'à compter du 1er mars 2017, la commune prenne en charge les repas pour les formations auxquelles les employés participent. Ceci se fera sur présentation de justificatifs et ce à hauteur de 7€ le repas.

Vote: pour 6, contre 1, abstentions 4.

REPRÉSENTANT DE LA COMMISSION TRANSPORT AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNE

Choix du représentant: PRIME Evelynne

REMBOURSEMENT DU CONSEIL RÉGIONAL DES ARCHITECTES

Suite à un contrôle de dossier de permis de construire déposé pendant l'année 2015 par l'ordre des architectes, des frais ont donc été engagés pour l'envoi de celui-ci.

Nous avons obtenu le remboursement de 10,12€ et pour cette recette une délibération nous est demandée.

Vote : pour 11

ACCEPTATION DON DU FOOTBALL CLUB

Suite aux travaux engagés par la commune concernant l'éclairage du terrain de foot, le football club a décidé de nous faire un don de 2200€.

Le conseil approuve ce geste financier et délibère à ce sujet.

Vote pour 11

FUTUR TRAVAUX AU CIMETIÈRE

Une commission spéciale est créée pour la mise en place d'un règlement intérieur du cimetière.

A la commission bâtiments s'ajoute les personnes suivantes: Catherine COTTIER, Daniel JAGAULT, Liliane NEVEU et Marine COLIN.

Nous avons également besoin de votre mémoire et de vos connaissances des familles afin faire ce travail avec précision et de procéder à un inventaire des concessions.

N'hésitez pas à appeler la mairie.

DIVERS

Mme DIGUE présente au conseil le projet de Mr Christophe GENDRON qui lui demande l'autorisation de la construction d'un boviduc sur la route de la Gâtelière. Après discussion, le conseil accepte ladite construction sous réserve des conditions qui seront transmises par écrit à Mr Gendron, ceci dans le but d'être clair pour chaque partie. Une délibération sera prise lors du prochain conseil.

Discussion des divers projets de l'année 2017.

Remplacement de divers matériels de la commune.

Informations sur la journée du patrimoine qui se déroulera le 17 septembre.

Prochains conseils :

Le 17 mars

Le 24 mars pour le vote du budget en présence de Mr Armand trésorier